



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme *Action* *culturelle* *et* *langue* (ACLF)

2026

Dix ans après son lancement, le ministère de la Culture reconduit le programme *Action culturelle et langue française* en 2026.

Le programme ACLF

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Dans un objectif d'intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme, le programme *Action culturelle et langue française* (ACLF) soutient des projets et formes de médiation adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français.

Après quatre éditions bi annuelles, ce programme d'intérêt général est annuel et doté d'une enveloppe de 500 000€ par le ministère de la Culture. La volonté de démocratisation culturelle et la lutte pour la maîtrise du français se voient ainsi ancrées durablement dans les territoires.

Les objectifs du programme

- Encourager les pratiques culturelles et artistiques comme leviers pour l'appropriation du français.
- Favoriser les actions partenariales - à l'échelon territorial - entre professionnels de la culture et spécialistes de l'appropriation du français.
- Valoriser les langues parlées par des populations d'origine étrangère ainsi que les langues ultramarines en dialogue avec le français.

La mise en œuvre et le calendrier

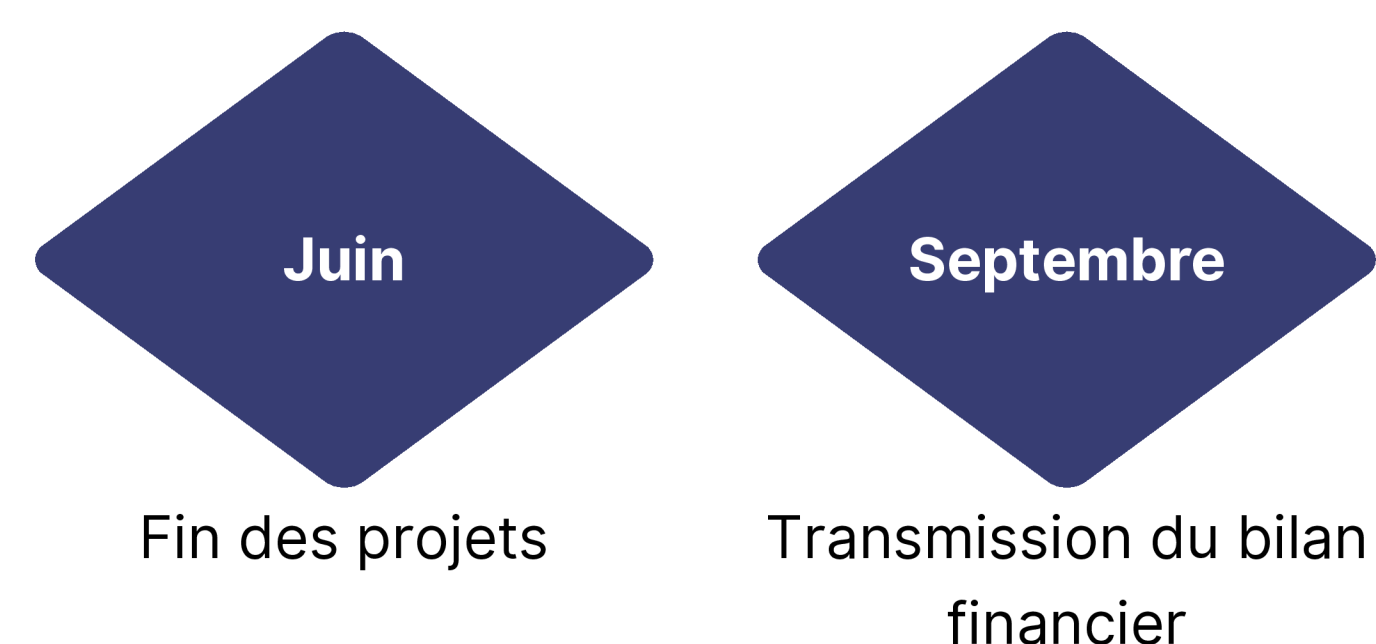
Le ministère de la Culture - Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), assure la coordination d'ensemble du programme ainsi que sa restitution.

Le programme est piloté au niveau régional par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les directions des affaires culturelles (DAC ou MAC) dans les territoires ultramarins, en lien avec les autres services déconcentrés de l'État.

2026



2027



Les critères de sélection des projets

- Proposer un projet touchant un même groupe de 15 à 20 personnes (exception faite pour les personnes sous main de justice) pendant au minimum 6 mois et au maximum 12 mois.
- Associer des intervenants linguistiques et culturels pour la conception et la mise en place du projet.
- Prévoir une évaluation des acquis langagiers.
- Associer des partenaires financiers publics ou privés.
- Prévoir une évaluation finale du projet et un temps de restitution publiques ou un retour d'expérience.

Les bénéficiaires des projets

- Les adultes allophones ou en situation d'illettrisme.
- Les enfants et les jeunes en situation de fragilité linguistique, en dehors du temps scolaire.
- Les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ni emploi.
- Les mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance.
- Les mineurs relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Les personnes placées sous main de justice.

Les disciplines culturelles et artistiques

- Arts de la parole : slam, lecture à voix haute, concours d'éloquence, matchs d'improvisation, parole publique et citoyenne, lecture publique, etc.
- Ateliers d'écriture : conte, poésie, BD, concours d'orthographe, etc.
- Spectacle vivant : théâtre, cirque, chanson, musique, etc.
- Cinéma, médias et pratiques numériques.
- Patrimoines : musées, monuments historiques et sites patrimoniaux, archives, villes et pays d'art et d'histoire, etc.
- Arts visuels.

Nota bene

- Les ressources produites dans le cadre du programme doivent être gratuites et accessibles.
- Un porteur de projet retenu pourra uniquement candidater tous les deux ans.

Des outils dans le cadre du programme

Conçus de manière coordonnée afin d'être complémentaires, ces outils permettent de mieux faire connaître le programme ACLF, de susciter la réflexion sur les effets des projets soutenus et d'encourager la conception ainsi que la réalisation de nouveaux projets.

Le module FEI+

Ce module de formation en ligne, la démarche Action culturelle et langue française, permet d'appréhender en trois heures les enjeux de l'action culturelle en faveur de la maîtrise du français, de découvrir des exemples d'activités et d'identifier les principaux paramètres pour mener à bien un projet.



Scannez
pour découvrir
le module.

Les orages, ça finit par passer

« Oubliés de la réussite scolaire, détenus ou exilés, ils se trouvent souvent dans des situations d'exclusion ou de grande précarité. Certains étaient, jusqu'à peu, en situation d'illettrisme. Ce film est né de ma rencontre avec eux. À travers ces actions, les enjeux sont pour eux gigantesques. » Philippe Worms, réalisateur du film documentaire *Les orages, ça finit par passer*, 2017.



Scannez
pour visionner
la bande annonce.

Scannez
pour visionner
le film.



Détours et déclics

Cet ouvrage coordonné par Michel Kneubühler, paru en 2017 et réédité en 2021, présente trente projets émanant d'organismes œuvrant dans les champs culturel, social et éducatif sur tout le territoire national. Ils ont été soutenus dans le cadre du programme ACLF.



Scannez
pour consulter
l'ouvrage.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France
3, rue de Valois 75001 Paris
Tél. : 01.40.15.80.00
Courriel : dglflf@culture.gouv.fr
Site internet : www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France

Pour nous contacter :

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : aaplanguefrancaise@culture.gouv.fr
L'équipe du programme reste disponible pour répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements :

Retrouvez toutes les informations sur le site du ministère de la Culture :
www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France